

Laval – Sommaire décisionnel

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2025-2828						
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2024-11-05</td><td>CM-20241105-1082</td><td>ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2125</td></tr></table> <u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil APPUYÉ PAR : Seta Topouzian et résolu à l'unanimité: d'adjuger le contrat DOS-2125, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnées, pour des ententes-cadres de services professionnels d'ingénieurs-conseils durant la construction pour divers projets d'infrastructures municipales sur l'ensemble du territoire de la Ville de Laval, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres: Shellex Groupe Conseil inc. lot 1 10 347 750 \$; FNX-Innov inc. lot 2 8 048 250 \$; CIMA+ s.e.n.c. lot 3 5 748 750 \$; d'annuler le lot 4 dudit appel d'offres et de rejeter toutes les soumissions reçues. Les conseillers Isabelle Piché, David De Cotis, Achille Cifelli et Aglaia Revelakis demandent que le procès-verbal fasse mention de leur dissidence. ADOPTÉ (SD-2024-5154)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-11-05	CM-20241105-1082	ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2125
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2024-11-05	CM-20241105-1082	ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2125						

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2025-2828
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le présent contrat a pour objet la mise en place d'un pavage perméable ainsi qu'une fondation en pierre nette.Actuellement, la surface de la rue Leclair est en pierre concassée. L'écoulement des eaux de surface est problématique sur cette rue considérant le profil longitudinal et l'absence d'un réseau d'égout pluvial et unitaire. Les propriétaires de la rue Leclair sont majoritairement favorables au pavage de la rue Leclair. Toutefois, le pavage de cette rue imperméabiliserait la chaussée et empêcherait l'évacuation des eaux de surface par infiltration naturelle. De plus, il n'est pas possible de prolonger l'égout pluvial sur cette rue sans inonder les résidents. Ce projet pilote est une première sur le territoire de la Ville et une première dans une rue au Canada, rendant possible la gestion des eaux de surface, en l'absence d'un réseau d'égout pluvial et unitaire. Cette solution innovatrice permettrait de réduire le volume d'eau acheminé vers le réseau d'égout, donc de diminuer le risque de refoulement et le nombre de surverses. De plus, l'infiltration des eaux de ruissellement directement sous la chaussée permettrait d'éviter de construire un bassin de rétention imposant hors chaussée dans l'emprise de la Ville et donc d'éviter d'abattre des arbres matures présents sur les terrains. Ce type d'aménagement, s'il est concluant, sera une infrastructure additionnelle pour la gestion des eaux pluviale et permettra de réduire le risque de refoulement et diminuer la quantité d'eau à traiter en conduite et par nos usines. Ce projet est subventionné à 50 % par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du Fonds municipal vert (FMV), jusqu'à un montant maximal de 355 250 \$. Le 8 août 2024, une présentation citoyenne a été réalisée auprès des résidents de la rue Leclair afin de leur présenter le projet pilote, d'expliquer les particularités de cette structure de chaussée perméable et finalement, de répondre à l'ensemble des questions. Mode d'adjudication: plus bas soumissionnaire conforme (PBSC) ANALYSE DES SOUMISSIONS ===== Après 31 jours de publication, 4 entrepreneurs ont acheté les documents d'appel d'offres et 1 a déposé une offre. Après vérification et analyse, la compagnie suivante a déposé une offre conforme (Incluant TPS et TVQ): Lavallée & Frères (1959) Ltée: 671 000 \$ Prix révisé: 670 000 \$ (recommandé) Écart entre l'estimation 591 396,91 \$ et le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme (incluant TPS et TVQ): 78 603,09 \$ 13 % (défavorable) [...] SUITE DU CONTEXTE EN ANNEXE AU SOMMAIRE DÉCISIONNEL p.j. : Suite de la section Contexte/Justification, conformité administrative, conformité technique, rapport d'analyse des soumissions, offre de services surveillance des travaux et bordereau de prix.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le présent investissement de 773 881 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du programme 50-10405 « Contrôle des surverses » pour lequel un montant de 15 418 000 \$ est prévu en 2025 au PTI. Répartition du financement : ¿ Un montant 463 634 \$ sera financé à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, puis remboursé en partie au moyen d'une taxe spéciale attribuable aux riverains, L-12924. ¿ Un montant de 260 390 \$ sera financé à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations. ¿ Un montant de 49 857 \$ sera assumé directement par le requérant		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2025-2828
CADRE NORMATIF L'adjudication du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.		
REMARQUE(S) Le mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire), sera donné par le service de l'ingénierie ultérieurement. Artelia Canada inc. est le nouveau nom de FNX-Innov inc.		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2974, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, et débiter les travaux de reconstruction de la chaussée avec une structure de chaussée perméable sur la rue Leclair, pour une période de 18 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres : Lavallée & Frères (1959) Ltée 670 000,00 \$ (incluant TPS et TVQ). (CT:1853652) d'autoriser le début des travaux par Lavallée & Frères (1959) Ltée pour les travaux de reconstruction de la chaussée avec une structure de chaussée perméable sur la rue Leclair, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres; d'autoriser Artelia Canada inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux; de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125- Lot 2; HONORAIRES : 157 568,35 \$ (incluant TPS et TVQ); le tout sous réserve de l'adjudication du contrat DOS-2974 par le conseil municipal. (CT:1853652) d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés : Ministre des finances : 18 200 \$ (montant estimé) (CT:1853652) d'autoriser des crédits au montant de 780 218 \$ (taxes nettes incluses) pour assurer le financement de travaux de reconstruction de la chaussée avec une structure de chaussée perméable sur la rue Leclair, incluant les honoraires professionnels, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations. De ce montant, une somme estimée à 173 916 \$ sera remboursée à l'aide d'une taxe spéciale attribuable aux riverains (L-12924). (CT:1853652)		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1853652 Coût estimé affectant l'année en cours : 724 023,19 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s) Seulement la première recommandation est requise au CM. Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. DUBOIS, Monsieur REMI (55379) Trésorier 2025-06-26 AN - MS - JR		